Indemnisation des victimes d'infractions



Objectifs de la formation

Connaître les dispositifs d'indemnisation des victimes d'infractions pénales.

Public

Juristes et accueillants confirmés.

Prérequis

Connaître les droits des victimes et les bases de la procédure pénale

Contenu

- Présentation des textes sur le droit à l'indemnisation
- La constitution des dossiers, présentation des requêtes
- Le déroulement de la procédure (phase transactionnelle, CIVI)
- Le rôle du Fonds de Garantie
- Le SARVI
- Positionnement de l'avocat
- Le rôle de l'indemnisation dans la réparation de la victime
- Cas pratiques

15 stagiaires maximum

Durée en heures

2 jours = 12 heures

Date et lieu

Paris

3 et 4 décembre 2019

Formation animée par :

Un assesseur à la CIVI, le Fonds de garantie et un avocat

Méthodes et outils pédagogiques

Apports théoriques, études de cas.

Coût

- Adhérents France Victimes et étudiants : 200 €

Partenaires : 300 €Tarif autre public : 500 €

Évaluation

Évaluation sur le déroulement du stage et l'adéquation avec les attentes Remise d'une attestation individuelle de formation.



27 avenue Parmentier – 75011 Paris – 01 41 83 42 00 SIRET : 339 175 705 00054 Code APE : 9499Z N° de déclaration d'existence comme OF auprès de la Préfecture de la région lle de France : 11 75 45287 75